

Perturbateurs endocriniens : Le Gouvernement transmet deux rapports au Parlement

Dossier de la rédaction de H2o
December 2014

La loi du 24 décembre 2012 visant la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A prévoit que le Gouvernement transmette au Parlement deux rapports, qui viennent de lui être remis.

Le premier rapport, relatif aux perturbateurs endocriniens, vise à préciser les conséquences sanitaires et environnementales de la présence croissante de perturbateurs endocriniens dans l'alimentation, dans l'environnement direct, dans les dispositifs médicaux et dans l'organisme humain et à étudier l'opportunité d'interdire certaines substances dans les dispositifs médicaux au regard des matériaux de substitution disponibles et de leur innocuité. Ce rapport dresse un large état des lieux de l'expertise publique sur les perturbateurs endocriniens.

Le second rapport évalue les substituts possibles au bisphénol A pour ses applications industrielles. Ce rapport met en évidence la forte mobilisation de l'industrie pour la substitution du bisphénol A et présente l'avancement des démarches en fonction des usages de cette substance.

À Rapport au Parlement relatif aux perturbateurs endocriniens

À Rapport du gouvernement au Parlement relatif aux substituts au Bisphénol A